



Charte Forestière du Territoire Grand Estérel Comité de Pilotage n° 2, 28 janvier 2013

Compte-rendu

Présents :

Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel

- N. BROGLIO (Les Adrets-de-l'Estérel)
- F. TOSI (Fréjus)
- O. CLEUZIOU (Bagnols-en-Forêt)
- J. LUX (Fréjus)
- J-P. MAURIN (Fréjus)
- G. REGIS (Puget-sur-Argens)
- J-P. JOURTAU

Commune de Mandelieu-la-Napoule :

- H. LEROY
- P. DECAUX
- V. GILGES-ATTIMON
- D. MANTERO
- A. LUPINO

Commune de Théoule-sur-Mer :

- G. BROUCAS

Conseil général des Alpes-Maritimes

- G. MARECHAL

Conseil général du Var

- P. FACQUET

Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

- M. ESCOFFIER

Direction départementale des territoires et de la mer du Var

- W. DEPETRIS

Direction départementale d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes

- Lieutenant P. AIRENTI

Direction départementale d'incendie et de secours du Var

- Commandant J-M. COURCIER

S.I.P.M.E.



Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel

Association des Communes Forestières du Var

- S. PERCHAT
- G. CORNILLAC

Association des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte-d'Azur

- T. RECULLE

Centre régional de la propriété forestière Provence-Alpes-Côte-d'Azur

- B. CABANNES

Office national des forêts

- P. RENAUD-BEZOT

Equipe projet :

Office national des forêts

- A. BLAIS
- S. LARDEUX

Centre régional de la propriété forestière Provence-Alpes-Côte-d'Azur

- M. GAUTIER

Excusés :

Conseil Général du Var

- MME PONS

Conservatoire du littoral

- M. BARETY

DDTM 06

- MME ROBBE

DDTM 83

- M. THIBAUT

DREAL PACA

- MME THIVET

Région PACA

- M. Charles LAUGIER

Ordre du jour :

- Signature de la convention liant la ville de MANDELIEU-LA-NAPOULE au SIPME dans le cadre de l'élaboration de la Charte forestière de territoire Grand Estérel
- Compte-rendu du déroulé de la phase 1, le diagnostic
- Synthèse de diagnostic technique et patrimonial
- Calendrier



Introduction :

H. Leroy, maire de Mandelieu-la-Napoule introduit le comité de pilotage en affichant l'engagement de sa ville dans la protection de l'environnement et la préservation de l'Estérel. Il affirme sa volonté d'adhérer à cette charte forestière de territoire. Il lui semble nécessaire de se rassembler entre communes des Alpes-Maritimes et du Var pour protéger le massif, le préserver des feux et l'aménager pour permettre aux citoyens d'en profiter. Il est naturel que Mandelieu fasse le trait d'union entre le Var et les Alpes-Maritimes. La capitale du mimosa, doit s'impliquer dans la protection du massif.

N. Broglio, affirme que la charte est un sode qui doit permettre, d'ici la fin de l'année, la mise en place d'une stratégie forestière pour le massif. Il y aura un débat dans les communes pour doter une structure de la responsabilité de la mise en œuvre de cette charte. Cette charte est le reflet d'une volonté collective, portée par les élus, de mieux s'organiser pour protéger l'Estérel. La mise en place de deux nouvelles communautés d'agglomération de part et d'autre de la limite départementale (la CAVEM dès début 2013 et la CA des pays de Lérins prévue début 2014) va modifier les équilibres en place et les compétences de ces structures supra communales. Elles seront à impliquer dans le devenir du territoire Grand Estérel et à solliciter dans le cadre de la mise en œuvre des actions de la charte.

S'ensuit la signature de la convention par Ms. Leroy puis Broglio.

N. Broglio introduit succinctement le comité de pilotage et le bureau d'étude présente l'ordre du jour.

1. Déroulé de la phase 1:

Le bureau d'étude présente les moyens mis en œuvre pour élaborer le diagnostic et explicite le déroulement de la phase 1. Les dates ont été repoussées mais il n'y a pas eu de changement de méthode important depuis la présentation faite en avril 2012 pour le lancement de l'opération.

Ont été menés en parallèle d'une part un diagnostic "technique" s'appuyant sur une collecte de données dans la littérature et sur le terrain puis d'autre part un diagnostic "usagers" via une concertation renforcée (entretiens ciblés et questionnaires). Une première analyse a été produite. Elle a pu être soumise à un large panel de personnes lors des ateliers-débats. Suite à ces ateliers, une réunion publique a permis de récolter les derniers avis et de finaliser la rédaction du diagnostic. Ce document a été transmis à tous les membres du COPIL pour relecture avant la rencontre de ce jour.

Le site internet, mis en ligne en juillet 2012 est un outil de suivi de toute la démarche qui a largement contribué à l'acquisition d'informations dans le cadre du diagnostic grâce au questionnaire en ligne.

Parallèlement à l'élaboration du diagnostic, des actions starters ont été lancées :

- démonstration de levée de liège en juillet 2012, et réflexions sur le développement des levées de liège dans des propriétés privées ;
- Travaux de mise hors d'eau de la maison forestière du Malpey (prévus 1^{er} trimestre 2013) et réflexion en cours sur la destination future du bâti ;
- Travaux sylvicoles lancés en décembre 2012 et menés en régie par le service forêt de la ville de Fréjus : travaux originaux à vocation sylvicole et DFCI sur lesquels il sera possible de communiquer ;
- Animation lors de la fête de la Nature 2013 (22 au 26 mai) : un appel est fait aux collectivités pour qu'elles fassent remonter leurs souhaits dans le cadre de cette fête.

Ces actions pilotes rythment l'élaboration de la charte et permettent de communiquer sur du concret.

N. Broglio précise que des discussions sont en cours avec la direction générale de l'ONF sur la question de la maison forestière du Malpey. Elles concernent les possibilités de vente, de mise à disposition, de bail,... sur cet ensemble bâti.

N. Broglio réagit sur l'action starter de la fête de la nature : il lui semble plus opportun de réunir l'ensemble des collectivités et le CG06 pour dimensionner l'action.

T. Recullé s'interroge sur la manière dont les actions starter ont été définies et sur les travaux sylvicoles réalisés dans le cadre de l'action starter forêt communale de Fréjus. Des réponses sont apportées en séance sur le fait que les actions starter doivent être simples et consensuelles, que leur mise en œuvre répond à une opportunité.

2. Synthèse du diagnostic

Le bureau d'étude poursuit par la présentation du diagnostic. Cette présentation s'effectue en quatre temps suivis chacun d'une phase de débat. Les échanges sont relatés ci-dessous.

1. Gestion forestière et économie de la forêt

Pas de remarque particulière sur le fond et la forme.

2. DFCI et autres risques naturels

Sur la question de la DFCI :

Pour W. Depetris, l'élargissement du rôle du SIPME aux communes des Alpes-Maritimes ouvre des opportunités très intéressantes sur la coordination interdépartementale vis-à-vis du risque feu. La mise en cohérence entre les deux départements sera nécessaire.

P. Decaux précise qu'un travail est mené par la ville de Mandelieu en étroite collaboration avec le CG06 et l'ONF pour entretenir et remettre en état les ouvrages DFCI du territoire communal.

G. Maréchal indique que la Force 06 est l'organisme mettant en œuvre les travaux définis dans un plan d'actions concerté.

Concernant la coordination interdépartementale, des améliorations sont à envisager sur l'accès au massif.

Pour JP Jourtau, la question des réseaux de pistes et la tactique de lutte doivent être intégrées à la charte. Ce sujet sera à débattre entre les deux départements.

P. Renaud-Bezot précise que l'arrêté du Var qui définit les limitations d'accès au massif s'applique également dans la partie située dans les A-M depuis 2009.

W. Depetris confirme que beaucoup de choses sont déjà faites, mais qu'il reste à se poser la question sur la coordination interdépartementale.

P. Facquet précise que la prise en compte du paysage dans les opérations de débroussaillage n'est pas systématiquement synonyme de surcoût. Pour la RDN7, Le « surcoût » de l'intégration du paysage a plus été en rapport avec la rédaction de l'étude pour le passage en commission des sites que la réalisation des travaux eux-mêmes.

L'efficacité réelle du débroussaillage différencié, en peau de léopard, pose question dans le diagnostic. Pour le CG83, l'efficacité DFCI de cet ouvrage a été prouvée l'été dernier lors d'un départ de feu.

N. Broglio : le temps de passage en commission et le coût induit par les études sont exorbitants, alors qu'il s'agit bien souvent de travaux ou d'ouvrages d'intérêt public (DFCI,...)



JP Jourtau tient à préciser que sur les sites mécanisables, le travail en peau de léopard entraîne un réel surcoût. Là où la mécanisation n'est pas possible (cas de la RDN7), le surcoût n'est effectivement pas réel.

G. Maréchal confirme qu'il y a un surcoût énorme lorsque l'on est obligé de travailler en manuel alors que la mécanisation serait envisageable.

Sur la question des inondations :

Pour G. Régis, la création de retenues collinaires et le travail sur l'entretien des berges des ruisseaux sont nécessaires.

P. Renaud-Bezot annonce qu'un avant projet est en cours pour la restauration du lac de l'Ecureuil.

N. Broglio se questionne sur l'intérêt du futur lac pour limiter les crues ? S'agit-il d'un bassin de rétention ?

P. Renaud-Bezot précise que sa vocation première restera l'accueil du public.

3. Paysage et environnement

P. Decaux précise qu'il faut bien différencier les cultures de mimosa du mimosa sauvage.

P. Renaud-Bezot souligne que la prise en compte de cette question est difficile : le mimosa est invasif d'une part mais est également un produit faisant la renommée de Mandelieu d'autre part...

G. Maréchal mentionne l'urgence de traiter les *hakea sp*, d'autres espèces invasives se développant dans le massif.

P. Renaud-Bezot précise qu'effectivement le développement de ce phénomène est récent. L'INRA travaille en collaboration avec l'ONF sur la définition d'un protocole d'éradication.

G. Maréchal pointe la question de l'homogénéité de la signalétique : le CG06 dispose d'une charte sur les Parcs Naturels Départementaux (PND), travaille sur un terrain du Conservatoire du Littoral disposant de sa propre charte, s'appuie aussi sur la charte départementale du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)... Comment réussir à homogénéiser l'ensemble ?

JP Jourtau admet qu'il sera difficile et sans doute non souhaitable d'imaginer une uniformisation, mais il s'agira plutôt de réfléchir collectivement sur la cohérence des sentiers et de leur signalisation.

A Blais confirme que trouver un fil conducteur, tisser des liens entre toutes ces signalétiques pour être plus cohérent et générer une identité propre au massif constitueraient de réelles avancées.

4. Fonction sociale : sport, loisirs, tourisme

JP Jourtau précise que les chasseurs ont largement participé aux réflexions menées dans le cadre de la charte. Par contre, certaines activités individuelles (VTT, sports motorisés,...) non fédérées sont difficiles à associer.

N. Broglio confirme que les chasseurs sont incontournables pour les gestionnaires des milieux naturels. Il admet aussi que la circulation des véhicules à moteur dans l'Estérel est une calamité pour la gestion du massif.

G. Maréchal identifie la DREAL pour apporter un soutien dans le cadrage de ces activités.

P. Renaud-Bezot confirme que les moyens de l'ONF ne permettent pas d'intervenir partout. Des opérations interservices apportent des résultats tout de même intéressants.

JP Jourtau insiste sur le fait que la taille du massif, assez réduite, entraîne une hausse de l'impact de ces pratiques.

A Blais précise que la réalisation d'un calendrier permettant d'organiser les différentes pratiques dans le massif a été abordée lors des ateliers débats.



G. Maréchal confirme l'intérêt d'une telle démarche : sur le PND, les chasseurs ont été associés et cette concertation a permis d'aboutir sur une convention cadrant les plannings notamment.

G. Régis aborde un sujet central dans la vie de la charte : avec quels moyens financiers la charte forestière va-t-elle fonctionner ?

N. Broglio apporte des premiers éclairages : les deux communautés d'agglomérations qui se créent de part et d'autre du massif seront certainement sollicitées pour participer activement à la mise en œuvre des actions et à leur financement. Il reste à définir tout de même quelle structure portera l'animation de la charte ? Le SIPME, déjà en place, avec les 7 communes ? Le SIPME intégrant les deux nouvelles communautés agglomérations ? D'autres structures existent : PNR, Pays, Opération Grand Site,... ? Cette question n'est pas tranchée à ce jour mais le sera d'ici la fin de l'élaboration de la charte.

G. Régis confirme que l'animation est une question centrale à se poser.

N. Broglio renchérit : des exemples prouvent que sans structure forte pour animer, une charte ne vit pas, aussi intéressante soit-elle.

P. Decaux précise à son tour que les questions relatives à la mise en œuvre des actions, la maîtrise d'ouvrage, les financeurs, la programmation, vont être abordées dans la suite de l'élaboration de la charte.

G. Cornillac apporte un éclairage spécifique sur la logique d'appel à projets de plus en plus utilisée qui entraîne une mise en compétition des territoires entre eux. Avoir une politique commune à l'échelle de l'Estérel permettra d'être plus fort.

La parole est donnée aux membres du COPIL en séance pour réagir sur les conclusions du diagnostic. Aucune observation ne vient remettre en cause les conclusions et les enjeux identifiés. Le diagnostic de la Charte forestière de territoire du Grand Estérel est ainsi validé en séance. L'équipe projet se lance dans la phase 2 de définition des orientations stratégiques.

3. Calendrier

Le bureau d'étude présente les prochaines étapes de l'élaboration de la charte forestière.

La phase 2 de définition des orientations stratégiques à partir des enjeux est lancée. Il est prévu que la stratégie forestière soit validée par les membres du COTECH.

A partir de ce moment, des groupes de travail se réuniront pour définir les actions. Le COPIL 3 permettra de valider cette phase d'élaboration des orientations et de définition des actions.

La phase 3 permettra la rédaction du plan d'actions pluriannuel

Rappel du calendrier prévisionnel :

Phase	Intitulé rencontre	Lieu (à confirmer)	Date (à confirmer)	détails
	COPIL 2	Mandelieu	28/01/13	Fin phase 1
Phase 2 : Orientations stratégiques			Début mars	Transmission par mail au COTECH de la stratégie forestières et des orientations stratégiques pour relecture et validation
	Groupes de travail (GT)	Théoule et Fréjus	Fin mars début avril	Groupes de travail thématiques, ½ journée par GT pour définir les actions et les parties prenantes dans chacune d'elles



	COPIL 3	Saint-Raphaël	Fin avril	Validation du programme d'action, fin phase 2
Phase 3 : Plan d'actions pluriannuel (rédaction des fiches actions – mobilisation des partenaires)			Début juillet	Transmission par mail des fiches actions au COTECH pour relecture et première validation
	COPIL 4	?	Début septembre	Présentation et validation du plan d'actions
	Réunion publique		Semaine suivant celle du COPIL 4	Présentation à la population du travail réalisé dans le cadre de l'étude
	Signature de la charte	?	?	En fonction des procédures de validation de la charte prévues dans chaque collectivité partenaire

Q/R :

JP Jourtau précise qu'un calendrier spécifique devra être arrêté pour anticiper la signature de la charte.

